

Le 01/07/2024

Avis d'appel à candidatures relatif à la création d'une équipe mobile d'appui aux professionnels accompagnant les enfants et adolescents en situation de handicap pris en charge par l'aide sociale à l'enfance sur le département du Loiret

Autorités compétentes

Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire
Cité Coligny
131 rue du faubourg Banner
BP 74409
45044 ORLEANS CEDEX 1

Conseil Départemental du Loiret
15 rue Eugène-Vignat
BP 2019
45010 Orléans Cedex 1

Objet de l'appel à candidatures

L'objectif de cet appel à candidature est de mettre en place une équipe mobile d'appui aux professionnels de l'aide sociale à l'enfance dans le cadre de l'objectif 9 de la stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance « garantir un accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap ». Cette équipe apparaît comme une solution mobilisable en réponse aux besoins des enfants protégés en situation particulièrement complexe, dans l'objectif d'assurer une stabilité de leur parcours.

Cette offre s'inscrit en complémentarité de l'offre médico-sociale proposée par l'ARS : ESMS et Dispositifs tels que PCPE, Equipe mobile d'appui aux situations complexes (EMASC), Equipe mobile ASTUS.

Les interventions de cette équipe mobile sont limitées dans le temps et doivent permettre la poursuite de l'accompagnement par les services de l'aide sociale à l'enfance dans le respect du projet de vie de l'enfant.

Structures porteuses éligibles

Le porteur doit être détenteur d'une autorisation médico-sociale délivrée par l'ARS. Cette équipe est créée par extension d'une équipe mobile médico-sociale déjà existante sur le territoire. Une convention tripartite ARS/Département/Organisme gestionnaire sera élaborée pour la mise en œuvre concrète de ce dispositif d'appui pérenne.

Publics cibles

L'équipe a vocation à répondre aux besoins des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance du Loiret en intervenant au sein de leurs lieux de vie et auprès des professionnels qui les accompagnent (professionnels des établissements de protection de l'enfance, assistants familiaux (familles d'accueil), interventions à domicile des professionnels du DAPAD...).

Enfants et adolescents de 0 à 20 ans bénéficiant d'une notification CDAPH ou d'une demande en cours d'instruction par la MDPH et dont l'intensité des troubles du comportement, la complexité de leur parcours mettent en difficulté les professionnels des établissements de l'ASE avec un risque de rupture ou d'échec d'accompagnement.

Financement

Les financements prévus sont de :

200 000 € par an en année pleine, répartis entre :

- Financement ARS au titre de l'ONDAM Médico-social : 170 000 €
- Financement Conseil Départemental du Loiret : 30 000 €

Composition du dossier

La candidature doit être constituée conformément au modèle de dossier annexé au présent appel à candidatures.

Il devra notamment contenir les éléments suivants :

- Le dossier de candidature limité à 20 pages hors annexe (modalités de saisine et d'admission, modalités d'intervention et de fin d'intervention et liens avec le PPA et projet de vie, modalités de fonctionnement en réseau ...).
- Un modèle de convention d'intervention à annexer au projet personnalisé d'accompagnement
- Un modèle de procédure d'admission et d'intervention
- Un budget prévisionnel en année pleine par groupe fonctionnel de charges et de produits
- Un tableau des effectifs par qualification en nombre et ETP
- Un programme d'investissement, le cas échéant.

Délai de mise en œuvre

Un début de mise en œuvre de l'équipe mobile devra intervenir avant le 31 décembre 2024 .

Modalités de dépôt des candidatures

Calendrier de la procédure

A compter de la date de parution de l'appel à candidatures, les candidats peuvent déposer **jusqu'au 16 septembre 2024, 23h59** leur dossier de candidature:

Modalités de publicité et d'accès à l'appel à candidatures

L'appel à candidatures, le cahier des charges et le dossier de candidature sont publiés sur le site internet de l'ARS Centre-Val de Loire (rubrique Appel à projets/ candidatures) et sur le site du Conseil départemental. Ils sont également accessibles sur la plateforme « démarches simplifiées ».

Questions

Les questions éventuelles peuvent être adressées sur l'adresse mail : ars-cvl-aac-ms@ars.sante.fr

Modalités de réception des projets et pièces justificatives exigées

Le dépôt des candidatures se fait uniquement par voie dématérialisée, selon le modèle de dossier de candidature, via la plateforme « Démarches simplifiées » :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/2024-aac-equipe-mobile_ase45

Modalités de sélection des candidatures

L'ouverture des dossiers de candidature aura lieu à expiration du délai de réception des réponses.

La sélection des candidats sera effectuée par une commission de sélection organisée par l'ARS Centre-Val de Loire et le Conseil départemental du Loiret.

Décision

Les 2 autorités décident du projet retenu et financé après avoir pris connaissance de l'avis de la commission de sélection.

Chaque candidat est informé du résultat de l'appel à candidatures.

Modalités de mise en œuvre du projet

Les projets retenus donneront lieu à la signature d'une convention tripartite ARS/Département/organisme gestionnaire et à la signature d'un contrat d'engagement (avenant au CPOM / Fiche action).